

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'honorable Patrick Weiler
Président
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord
Chambre des communes
OTTAWA ON K1A 0A4

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureux de répondre au treizième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, intitulé *L'éducation comme outil de guérison : une trajectoire pour améliorer les taux de diplomation et les résultats scolaires des étudiants autochtones*, déposé le 8 mai 2024.

Au nom du Gouvernement, je tiens à remercier le Comité et tous ceux qui ont comparu devant le Comité, ou qui ont présenté des mémoires, pour avoir fait part de leurs points de vue sur l'amélioration des taux de diplomation et des résultats obtenus par les étudiants autochtones.

Le gouvernement reconnaît qu'il reste des écarts persistants en ce qui a trait aux écarts en matière de taux d'obtention de diplômes qui doivent être comblés. Selon le Recensement de 2021, la population de jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant déclaré avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou un certificat d'équivalence et de niveau plus élevé était de 53 % pour les Premières Nations vivant dans une réserve, de 75 % pour les Premières Nations résidant hors réserve, de 84 % pour les Métis et de 51 % pour les Inuits, comparativement à 90 % pour la population non autochtone au Canada. De même, le taux d'achèvement des études postsecondaires entre les étudiants autochtones et non autochtones est disproportionné. Selon le Recensement de 2021, 49 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans avaient obtenu un diplôme d'études postsecondaire, la plus fréquente étant l'obtention d'un diplôme d'études d'un collège, d'un cégep ou d'un autre certificat ou diplôme non universitaire. Les taux globaux d'achèvement des études postsecondaires entre l'âge de 25 et 64 ans étaient de 45 % pour les Premières Nations, de 56 % pour les Métis et de 34 % pour les Inuits, tandis que le taux pour la population non autochtone au Canada était de 68 %.

Comme l'a noté le Comité, les lacunes relatives à l'obtention de diplôme d'études secondaires et postsecondaires s'enracinent dans les effets historiques et contemporains du colonialisme, tels que la marginalisation socioéconomique, l'héritage des traumatismes intergénérationnels du système des pensionnats, l'assimilation forcée, et l'absence de systèmes éducatifs dirigés par des Autochtones. Ces lacunes en matière de niveau de scolarité ont des répercussions considérables et ont entraîné des obstacles systémiques pour les enfants autochtones, leurs familles et leurs communautés, ainsi que l'inclusion des peuples autochtones dans l'économie. Le gouvernement reconnaît que de nombreux peuples et communautés autochtones continuent de subir des taux plus élevés de traumatismes intergénérationnels, de racisme et de discrimination ayant des répercussions sur la santé physique, la santé mentale et le niveau de

scolarité, ainsi que les effets culturels de la perte de la langue, de l'érosion de la pratique spirituelle et de la diminution des connaissances traditionnelles.

Les niveaux de scolarité sont un indicateur important d'autres résultats socioéconomiques, notamment l'emploi, le revenu, la santé et le bien-être.

Il est prioritaire pour le gouvernement d'assurer l'accès à une éducation de qualité et aux meilleurs résultats possibles pour les élèves autochtones. Comme l'a souligné le Comité, le paysage des compétences pour le financement de l'éducation autochtone est complexe, et les différents ordres de gouvernement ont divers rôles à jouer pour appuyer l'éducation des étudiants des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Le gouvernement fédéral est responsable du financement de l'enseignement primaire et secondaire pour les Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves, tandis que pour les élèves des Premières Nations du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que les élèves des Premières Nations qui résident habituellement à l'extérieur des réserves, les élèves inuits et métis, l'enseignement primaire et secondaire est dispensé par leur province ou territoire respectif. Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires ont tous un rôle à jouer pour aider les étudiants autochtones à poursuivre des études postsecondaires, et le gouvernement fédéral apporte un certain soutien aux Autochtones pour l'éducation postsecondaire dans le cadre de la politique sociale. En complément de ce travail sur l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire, le gouvernement fédéral joue également un rôle important dans l'appui à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones. Le gouvernement affirme que tous les enfants canadiens méritent une chance réelle et juste de réussir et que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de haute qualité constituent une base solide pour le succès futur. Pour les enfants et les familles autochtones, des programmes adaptés à la culture qui tiennent compte des cultures, des langues, des traditions, des valeurs et des coutumes des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont essentiels à la création d'un fondement pour l'identité culturelle et l'estime de soi d'un enfant. Le gouvernement fédéral appuie également l'accès aux produits, services et soutiens éducatifs essentiels pour les enfants des Premières Nations et des Inuits, respectivement par l'intermédiaire du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.

Bien que bon nombre des recommandations formulées par le Comité portent sur les domaines de responsabilité des divers ordres de gouvernement, l'orientation de la réponse fournie ci-dessous représente celle du gouvernement fédéral et porte donc sur les domaines propres au soutien fédéral. Le gouvernement, de concert avec les partenaires autochtones, tire parti des relations avec les provinces et les territoires, notamment en collaborant avec le Conseil des ministres de l'Éducation, afin de faire progresser les résultats scolaires des étudiants autochtones de l'ensemble du Canada.

Le gouvernement travaille avec les partenaires autochtones pour aider à améliorer les résultats scolaires et à atteindre les objectifs et les priorités en matière d'éducation des communautés. Plusieurs mesures substantielles ont été prises ces dernières années pour soutenir l'avancement de l'éducation autochtone. Le Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des*

Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU), publié en juin 2023, confirme en outre l'engagement du Gouvernement à aller de l'avant sur la voie de la réconciliation. Ce travail définit la voie à suivre pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies), y compris l'article 14, qui souligne que les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs systèmes et établissements scolaires, ont le droit à l'éducation sans discrimination et devraient avoir accès à une éducation dans leur propre culture et leur propre langue. Le Plan d'action de la LDNU fournit une feuille de route pour permettre au gouvernement de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies en collaboration avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les partenaires autochtones signataires de traités modernes, y compris des mesures ciblées visant à améliorer les résultats scolaires des Autochtones. Canada s'est également engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (y compris les appels à l'action 6 à 12 de la Commission portant sur l'éducation) et continue de s'efforcer de remédier à la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées (FFADA2E) en répondant aux appels à la justice de l'enquête sur les FFADA, y compris l'appel à la justice 4.4, qui demande à tous les gouvernements d'offrir un soutien et des ressources pour l'éducation, les possibilités d'emploi pour les femmes et les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. En outre, le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, rendu public en 2019, contient des objectifs spécifiques en matière d'éducation pour les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord : « Comblent les écarts en matière de réussite éducative » et « Soutenir les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement des compétences continues, y compris les connaissances et les compétences autochtones ». De plus, le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord indépendant du ministre des Affaires du Nord a publié son rapport final en 2022, qui comprend des appels à l'action pour réduire les obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire dans le Nord, et des recommandations qui soulignent la nécessité de prendre des mesures pour soutenir la rétention des enseignants du primaire et du secondaire, le renforcement des solutions de logement et le soutien à des programmes qui mettent l'accent sur les langues et les façons de penser des Autochtones.

La réponse du gouvernement aux recommandations du Comité a été regroupée autour des cinq thèmes suivants : 1) Financement fédéral à l'appui de l'éducation; 2) Langues et cultures autochtones et approches à l'égard de l'éducation dirigées par les Autochtones; 3) Santé et bien-être; 4) Infrastructure scolaire et connectivité; 5) Autodétermination des Autochtones et échange de données et de renseignements.

FINANCEMENT FÉDÉRAL À L'APPUI DE L'ÉDUCATION (recommandations 1, 3, 4, 5, 6, 7, 20, 24, 25)

Le gouvernement du Canada convient qu'un financement suffisant, souple, prévisible et à long terme est important pour appuyer le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations pour l'enseignement primaires et secondaires et le principe du contrôle de l'éducation par les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse dans le cadre de leurs stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur des distinctions. Cela est nécessaire pour

augmenter le taux de diplomation des Autochtones dans tout le pays et pour travailler à combler l'écart en matière d'éducation.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'une collaboration continue avec les partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer l'état de l'éducation autochtone, y compris pour accroître les taux d'obtention de diplômes des Autochtones. Le gouvernement du Canada continuera de travailler en étroite collaboration avec les partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, y compris par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation, et continuera de travailler à l'examen des modèles de financement actuels, afin de répondre aux besoins et aux priorités des communautés autochtones dans le domaine de l'éducation et d'améliorer les taux de diplomation et les résultats positifs pour les étudiants autochtones.

Les annonces budgétaires depuis 2016 et l'approche élaborée conjointement visant à transformer l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves, ainsi que l'élaboration conjointe de stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur des distinctions des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, ont pour objectif global d'améliorer les résultats scolaires et d'améliorer l'accès à une éducation de haute qualité et adaptée à la culture.

En 2017, le gouvernement du Canada a établi des mécanismes bilatéraux permanents fondés sur les distinctions avec des représentants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse afin de définir des priorités communes et d'élaborer conjointement des options stratégiques. L'éducation est une priorité absolue du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et de l'Accord Canada-Nation métisse, et les deux sont à élaborer conjointement des politiques fédérales sur l'enseignement primaire et secondaire des Inuits et des Métis. Le protocole d'entente entre l'Assemblée des Premières Nations et le Canada sur les priorités communes n'est pas le principal forum de discussion sur l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations, car ces priorités continuent d'être avancées par l'intermédiaire d'autres tables de négociation et de partenariat. À l'instar des mécanismes bilatéraux permanents, le Forum intergouvernemental des dirigeants rassemble chaque année le premier ministre, les principaux ministres fédéraux, les partenaires autonomes et signataires de traités modernes afin d'aborder les questions préoccupantes et de faire avancer des priorités communes. La revitalisation des langues a été discutée comme une question prioritaire lors du dernier Forum en mai 2024, toutes les parties reconnaissant son rôle central dans la culture, le patrimoine et l'identité.

Le gouvernement du Canada s'engage à présenter un rapport au Comité dans un délai d'un an afin de donner un aperçu des différents types d'ententes qui sont actuellement en place pour l'éducation des Autochtones (ententes sectorielles, ententes régionales en matière d'éducation et ententes sur les revendications territoriales qui traitent de l'éducation), et de signaler l'état des négociations avec les partenaires métis concernant une ou plusieurs ententes potentielles sur l'autonomie gouvernementale en matière d'éducation métisse.

Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones

En 2018, l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et le gouvernement du Canada ont publié conjointement un cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, qui a pour but de contribuer à renforcer les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants et les familles autochtones, en offrant aux enfants autochtones le meilleur départ possible dans la vie. Des investissements initiaux de 1,7 milliard de dollars sur dix ans ont été annoncés dans le budget de 2017 pour soutenir la mise en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. L'Énoncé économique de l'automne 2020 a annoncé que ce financement serait permanent au niveau de 2027-2028. Le budget de 2021 prévoyait 2,5 milliards de dollars sur cinq ans et 542 millions de dollars par année par la suite. De plus, pour s'assurer que ces programmes continuent de croître avec les communautés qu'ils desservent, le financement des programmes augmentera de 3 % chaque année à compter de 2027-2028. Grâce à des partenariats avec les gouvernements et les organisations autochtones, le financement fédéral renforce la qualité des programmes communautaires adaptés à la culture, avec des investissements touchant plus de 35 000 enfants dans :

- 463 garderies dans les communautés des Premières Nations et des Inuits;
- 405 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves;
- 134 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones dans les communautés urbaines et nordiques.

Au début de l'Initiative de transformation de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants autochtones, les calculs pour les enveloppes fondées sur les distinctions ont été répartis selon le nombre d'habitants, à l'aide des données du Recensement de 2016 pour les enfants âgés de 0 à 6 ans pour les Premières Nations (peu importe l'endroit où ils vivent), les Inuits (peu importe l'endroit où ils vivent) et les Métis de la patrie (cinq provinces de l'Ouest et Territoires du Nord-Ouest)), et ont été rajustés pour tenir compte d'un facteur de démarrage pour les Métis et un facteur d'éloignement pour les Inuits. Ces rajustements reflètent les coûts plus élevés associés à la prestation de services dans le Nord et, pour les Métis, reflètent qu'il s'agissait d'un nouveau secteur des programmes fédéraux.

En outre, une partie du financement a été consacrée au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques afin de soutenir le programme et de faciliter la collaboration avec les tables de partenariats régionales sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones à l'appui de programmes et de services complets, coordonnés et dirigés par les Autochtones, peu importe où ils vivent. Les enveloppes de financement fondées sur les distinctions visent à appuyer une gamme de priorités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, y compris l'amélioration du financement du programme d'aide préscolaire et de garde d'enfants, et peuvent être acheminées dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci, dans de l'Inuit Nunangat et à l'extérieur de celui-ci, et dans l'ensemble de la patrie métisse.

Des formules d'allocation aux niveaux national, régional et communautaire sont élaborées avec

les partenaires des Premières Nations, Inuits et Métis. On travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle formule de financement nationale à long terme des Premières Nations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. S'appuyant sur les succès du Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, le budget de 2021 a présenté de nouveaux investissements pour établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité, abordable, souple et inclusif à travers le Canada. Le gouvernement fournit près de 30 milliards de dollars entre 2021-2022 et 2025-2026. De ce montant, une somme de 27,2 milliards de dollars servira à financer les transferts aux provinces et aux territoires. Combiné aux investissements antérieurs, le gouvernement du Canada versera, à compter de 2025-2026, un montant minimum de 9,2 milliards de dollars par année, en permanence, pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ainsi que pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Les investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones doivent compléter les investissements provinciaux et territoriaux et faire partie intégrante d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin d'accroître la disponibilité de programmes et de services de haute qualité, adaptés à la culture et accessibles aux peuples autochtones.

Enseignement primaire et secondaire

Premières Nations dans les réserves

En avril 2019, une approche élaborée conjointement en matière de financement et de politique a été mise en œuvre qui a transformé l'enseignement primaire et secondaire afin de mieux répondre aux besoins des élèves des Premières Nations dans les réserves, en tirant parti des investissements du budget de 2016 de 2,6 milliards de dollars. Cette approche a remplacé plusieurs programmes fondés sur des propositions dépassées par un meilleur accès au financement de base par le biais de formules de financement régionales provisoires qui utilisent la comparabilité provinciale comme base et assurent un financement stable, souple, prévisible et durable. Cette approche comprend également des investissements nationaux communs supplémentaires, tels que des programmes linguistiques et culturels, la maternelle à temps plein pour les enfants de âgés de quatre et cinq ans et les programmes avant et après l'école.

Dans le cadre de cette approche transformée et élaborée conjointement du financement de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves, les ententes régionales en matière d'éducation constituent la pierre angulaire du soutien au contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations. Les ententes répondent aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation établis par les communautés de Premières Nations participantes, en soutenant une planification pluriannuelle améliorée et en facilitant de plus grands progrès vers le transfert de services, l'autodétermination et en comblant les lacunes en matière d'éducation. À ce jour, dix ententes régionales en matière d'éducation ont été signés qui soutiennent environ 25 000 élèves des Premières Nations des niveaux primaires et secondaires dans l'ensemble de Canada. Cela comprend l'entente régionale en matière d'éducation du Conseil en Éducation des Premières Nations au Québec, pour laquelle le budget

de 2022 a investi 310,6 millions de dollars sur cinq ans afin de mieux soutenir les résultats des élèves du primaire et du secondaire. Cela comprend également deux ententes régionales en matière d'éducation en Alberta : Kee Tas Kee Now Tribal Education Authority et Sunchild First Nation Regional Education Agreement; cinq ententes en Saskatchewan : Athabasca Denesuline Education Authority, Peter Ballantyne Cree Nation Education Authority, Whitecap Dakota Tripartite Regional Education Agreement, Treaty Education Alliance et East Central First Nation Education Authority; une entente au Nouveau-Brunswick : l'Administration scolaire de la Première Nation d'Elsipogtog; et une entente en Colombie-Britannique : l'entente tripartite sur l'éducation en Colombie-Britannique.

Ces travaux ont été appuyés par des investissements de 649,4 millions de dollars sur deux ans dans le cadre du budget de 2024 pour l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves, ainsi que des investissements de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans et de 300 millions de dollars en permanence dans le cadre du budget de 2021, qui appuient le perfectionnement des formules de financement de l'enseignement primaire et secondaire dans des secteurs critiques, en veillant à ce que le financement demeure stable d'une année à l'autre, en concluant davantage d'ententes régionales en matière d'éducation et en élargissant l'accès à l'éducation des adultes. Cette approche transformée a entraîné une augmentation de 98 % entre 2015-2016 et 2023-2024 du financement des Premières Nations pour l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves.

Le Canada continue de tenir des discussions collaboratives avec les partenaires des Premières Nations par l'entremise de tables techniques régionales afin d'orienter la mise en œuvre de cette approche et de cerner les besoins en éducation des Premières Nations et d'y répondre. Le principe du contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations guide tous les travaux de SAC dans ce domaine. Les partenaires des Premières Nations sont les mieux placés pour prendre des décisions sur leurs priorités en matière d'éducation, y compris la meilleure façon d'affecter des ressources pour répondre aux besoins particuliers des élèves de leur communauté. En conséquence, les Premières Nations ont la latitude nécessaire pour déterminer comment les ressources sont affectées à tous leurs besoins en programmes d'enseignement primaire et secondaire, notamment dans des domaines tels que les programmes linguistique et culturels, et le versement des salaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des enseignants, le recrutement et le maintien en poste, ainsi que les ratios élèves-enseignants.

L'objectif ultime du Programme d'enseignement primaire et secondaire est de combler l'écart entre les Premières Nations dans les réserves et celui des Canadiens non autochtones. En 2022-2023, une nouvelle méthodologie a été instaurée pour calculer le pourcentage d'élèves des Premières Nations résidant dans les réserves et financées par le programme qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires « à temps » et « à temps prolongé ». La nouvelle méthodologie répond aux préoccupations exprimées par les Premières Nations et cadre mieux avec la méthodologie pancanadienne du taux de diplomation élaborée par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et publiée annuellement par Statistique Canada. En 2022-2023, le taux de diplomation déclaré dans les trois ans suivant l'entrée en 10^e année (« à

temps ») est de 26 % et le taux de diplomation dans les cinq ans suivant l'entrée en 10^e année (« temps prolongé ») est de 44 % pour les Premières Nations dans les réserves. Le taux national de 2022-2023 sert de nouveau point de référence pour la mesure du rendement, puisque les taux de diplomation précédents étaient fondés sur une méthodologie moins précise qui a été mise en évidence dans le rapport du vérificateur général de 2018 et par les partenaires des Premières Nations. En plus de la nouvelle méthode de calcul du taux d'obtention de diplômes, SAC surveille également le plus haut niveau de scolarité atteint par la population des Premières Nations dans les réserves âgée de 18 à 24 ans, comme indiqué par Statistique Canada. D'après les données du recensement, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'un certificat équivalent ou plus élevé pour les membres des Premières Nations de 18 à 24 ans dans les réserves est passée de 33 % en 2006 à 44 % en 2016 et à 53 % en 2021.

Un taux d'obtention du diplôme n'est pas le seul indicateur du succès de l'élève, et il ne montre pas ce qui est nécessaire pour aider les élèves à réussir d'année en année jusqu'à la fin des études. Par exemple, SAC fait également état d'élèves dans les écoles administrées par les Premières Nations dont l'enseignement d'au moins une matière se fait dans une langue autochtone. Les résultats réels de cette étude ont augmenté d'une année à l'autre pendant trois ans, et ils se situent maintenant à près de 94 %. SAC fait également état du nombre de Premières Nations selon un modèle transformatif (p. ex., une entente régionale en matière d'éducation ou une organisation semblable à un conseil scolaire). Le résultat réel de cette étude a augmenté d'une année sur l'autre pendant trois ans et se situe maintenant à 206, soit 33 % des Premières Nations sous un modèle transformateur. Cela reflète le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations et comprend des cadres de mesure du rendement définis par les Premières Nations, qui leur donnent la possibilité de partager leurs propres récits.

SAC a respecté son engagement d'établir des objectifs d'ici mars 2023, tel qu'il est énoncé dans le Plan ministériel 2022-2023. Ces objectifs figurent dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2022-2023, qui a été publié récemment. La majorité des résultats de SAC en éducation a augmenté d'année en année, et de nouveaux niveaux de référence ont été établis avec les partenaires qui reflètent mieux le contrôle de l'éducation par les Premières Nations. En plus d'établir et de rendre compte de ces objectifs, et des défis auxquels ont été confrontés les partenaires autochtones pendant la pandémie de COVID-19, les résultats réels de cinq des huit indicateurs de rendement pour l'éducation montrent une augmentation par rapport à l'année précédente, y compris le nombre d'élèves en Première Nation à la maternelle à plein temps.

En réponse aux appels de Premières Nations partout au Canada et reconnaissant le besoin critique de combler l'écart entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones en matière de rendement au secondaire, le gouvernement du Canada a engagé 350 millions de dollars sur cinq ans dans le budget de 2021 pour élargir l'accès à l'éducation des adultes en aidant les adultes des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves dans toutes les régions, ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui cherchent à terminer ou à améliorer leurs études secondaires. Les programmes d'éducation des adultes visent à assurer que toutes les Premières Nations du pays aient accès à des services de soutien

à l'éducation secondaire des adultes, quel que soient les niveaux de soutien provinciaux. Le financement de l'éducation des adultes contribuera à combler l'écart relatif aux niveaux de scolarité en aidant les adultes des Premières Nations à terminer ou à améliorer leurs titres d'études secondaires et appuiera davantage la vision de l'apprentissage continu des Premières Nations.

Inuits

À la suite de la création en 2017 du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, l'enseignement primaire et secondaire a été désigné comme l'un des treize domaines prioritaires pour les Inuits. Dans le cadre du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, les homologues fédéraux et inuits ont mis sur pied le Groupe de travail sur l'éducation, l'apprentissage des jeunes enfants et le perfectionnement des compétences afin de collaborer à l'avancement des priorités des Inuits en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Le travail visant à élaborer conjointement une politique fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire des Inuits est une priorité élevée pour les partenaires Inuits. L'engagement envers le travail d'élaboration conjointe a été réitéré lors de la réunion des dirigeants du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne en mai 2024.

Ce processus d'élaboration conjointe repose sur le Plan d'action de la LDNU concernant l'enseignement primaire et secondaire des Inuits, qui se lit comme suit :

« Afin de permettre aux détenteurs de droits inuits d'exercer leur droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'enseignement et établissements d'enseignement, sous réserve de toute entente d'autonomie gouvernementale, le gouvernement fédéral s'associera aux organisations inuites établies en vertu d'un traité afin d'établir une politique sur la participation fédérale, le financement et autre soutien pour l'éducation primaire et secondaire des Inuits ».

Le Groupe de travail sur l'éducation, l'apprentissage des jeunes enfants et le perfectionnement des compétences a collaboré au cours de la dernière année pour définir la vision inuite de l'enseignement primaire et secondaire. En février 2024, les partenaires Inuits ont présenté une première ébauche de la politique pour examen fédéral. La collaboration et les discussions entre les Inuits et les partenaires fédéraux se poursuivent afin d'affiner les paramètres stratégiques et les éléments de mise en œuvre nécessaires, y compris la collaboration avec les provinces et les territoires. Afin de faire progresser les travaux en vue de l'élaboration conjointe de la politique fédérale, SAC a récemment confirmé le financement nécessaire pour appuyer le renforcement des capacités des Inuits.

Nation métisse

À la suite de la création en 2017 de l'Accord Canada-Nation métisse, l'enseignement primaire et secondaire a été désigné comme une priorité. Lors de la réunion des dirigeants des mécanismes bilatéraux permanents tenue en décembre 2022, la ministre Hajdu des Services aux Autochtones et le président Caron du Ralliement national des Métis ont convenu de former un

groupe de travail sur l'enseignement primaire et secondaire composé de représentants de la Nation métisse et du gouvernement fédéral. Depuis lors, SAC, le Ralliement national des Métis et les membres dirigeants de la Nation métisse ont continué à travailler à l'avancement des priorités clés, notamment l'élaboration conjointe et la signature éventuelle d'un accord auxiliaire sur l'enseignement primaire et secondaire, et l'élaboration conjointe d'une politique fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire de la Nation métisse.

La signature d'un accord auxiliaire sur l'enseignement primaire et secondaire a été un objectif de longue date pour les partenaires de la Nation métisse et sera un résultat clé de la collaboration du Groupe de travail sur l'enseignement primaire et secondaire. Dans le cadre de ce partenariat, le gouvernement travaille à l'élaboration conjointe d'une politique fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire de la Nation métisse. Ce travail cadre avec la mesure ME013 du Plan d'action de la LDNU, qui est comme suit :

« Afin de permettre aux citoyens métis d'accéder à une éducation primaire et secondaire de qualité centrée sur la culture métisse et qui respecte l'article 14 de la Déclaration des Nations Unies, qui affirme le droit de la Nation métisse d'établir et de contrôler les systèmes et institutions d'éducation métisse, le gouvernement fédéral établira, par le biais d'un développement conjoint avec les Métis, des relations de travail, des politiques et des approches collaboratives en matière d'éducation primaire et secondaire métisse. »

Au niveau du Groupe de travail, la collaboration se poursuit afin d'établir une compréhension commune de la vision de la Nation métisse en matière d'enseignement primaire et secondaire, ce qui est essentiel à l'élaboration de la politique fédérale et du accord auxiliaire. Dans un premier temps, afin d'appuyer la participation des partenaires métis à ce processus d'élaboration conjointe, SAC a récemment confirmé le financement nécessaire pour appuyer le renforcement des capacités de la Nation métisse.

La participation des provinces et des territoires a été un point de discussion récurrent dans les réunions de travail avec le Ralliement national des Métis et les membres dirigeant de la Nation métisse. À mesure que ce processus d'élaboration conjointe évoluera, le gouvernement fédéral travaillera en étroite collaboration avec les partenaires de la Nation métisse afin de déterminer conjointement une stratégie appropriée pour la participation des provinces et des territoires.

Études postsecondaires des Autochtones

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est essentiel d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire pour que les étudiants autochtones aient des chances équitables de réussir à obtenir leur diplôme et qu'il appuiera à l'avenir leur participation économique et leur prospérité.

Une approche fondée sur les distinctions pour appuyer l'enseignement postsecondaire est essentielle pour répondre efficacement aux besoins particuliers des étudiants autochtones. C'est pourquoi, dans l'esprit du partenariat et de l'élaboration conjointe, les investissements fédéraux dans l'enseignement postsecondaire appuient le principe de contrôle de l'éducation par les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse dans le cadre de leurs stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur des distinctions.

Le budget de 2019 prévoyait 320 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et élargir le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations et 7,5 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la mobilisation des Premières Nations à l'égard de l'élaboration de modèles régionaux intégrés d'éducation postsecondaire des Premières Nations. En outre, le budget de 2019 a affecté 125,5 millions de dollars sur dix ans et 21,8 millions de dollars par année par la suite pour une nouvelle stratégie d'éducation postsecondaire des Inuits, et 362 millions de dollars sur dix ans et 40 millions de dollars par année par la suite pour une nouvelle stratégie d'éducation postsecondaire de la Nation métisse. Le budget de 2024 a annoncé un investissement de 242,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler le financement du Programme d'aide aux

étudiants de niveau postsecondaire.

De plus, à la suite des investissements du budget de 2019, les Premières Nations et les organisations de Premières Nations s'engagent à élaborer des modèles régionaux d'éducation postsecondaire des Premières Nations depuis 2020. Ces modèles visent à permettre la transition de l'ensemble actuel de programmes postsecondaires à des approches holistiques plus adaptées aux priorités et aux besoins locaux des Premières Nations, lesquels pourraient comprendre des façons d'accroître l'inscription aux programmes offerts près des collectivités.

Les investissements de SAC dans l'éducation postsecondaire complètent ceux qui sont administrés pour tous les Canadiens par Emploi et Développement social Canada. Par exemple, afin de réduire au minimum le fardeau financier et d'appuyer la participation des apprenants autochtones aux études postsecondaires, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants exempte les étudiants qui s'identifient comme autochtones de verser une contribution d'étudiant fixe lorsqu'ils présentent une demande de bourse canadienne d'étudiant et un prêt d'études canadien sans intérêt. En outre, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants ne prend pas en compte les aides financières fondées sur les distinctions fournies par SAC des ressources de l'étudiant afin de garantir que le versement de ce financement précis ne réduise pas l'accès aux services de soutien de ce programme qui sont largement disponibles. De plus, le budget de 2024 a investi 8 millions de dollars à Inspire en 2024-2025 pour continuer d'investir dans l'éducation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au profit à long terme de leurs familles et de leurs communautés. Le budget de 2024 a également versé 5,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, pour que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada soutienne le Centre de recherche et d'apprentissage Dechinta, qui appuie l'accès à l'enseignement postsecondaire adapté à la culture et accessible aux étudiants autochtones du Nord.

Les discussions se poursuivront avec les partenaires autochtones sur les options qui pourraient aider à appuyer des programmes qui sont suffisants, souples, fondés sur les besoins et prévisibles, afin d'améliorer l'expérience des étudiants autochtones en enseignement postsecondaire. Par l'entremise du Comité de partenariat entre l'Inuit et la Couronne, les partenaires inuits et fédéraux ont convenu de travailler à l'établissement d'un partenariat pour la création d'une université dirigée par les Inuits à l'Inuit Nunangat, ce qui comporte l'élaboration d'une entente de partenariat qui explorera les mécanismes de création de l'université.

Principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuit d'abord

Le principe de Jordan et Initiative : Les enfants inuit d'abord veillent respectivement à ce que les enfants des Premières Nations et des inuits de partout au Canada bénéficient d'un accès réellement égal aux produits, services et soutiens du gouvernement, en tenant compte de leurs circonstances, de leurs expériences et de leurs besoins particuliers. Le financement peut aider à couvrir un large éventail de besoins en services sociaux, d'éducation et de santé, y compris les besoins particuliers des enfants et des enfants et des jeunes des Premières Nations et des Inuits bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement,

intersexuels et asexuelles (2SLGBTQQIA) et ceux qui sont handicapés. Depuis 2016, le gouvernement s'est engagé à consacrer près de 8,1 milliards de dollars pour répondre aux besoins des enfants des Premières Nations grâce au principe de Jordan. De plus, le Canada s'est engagé à verser 220 millions de dollars sur cinq ans dans le budget de 2019 pour veiller à ce que les enfants inuits aient un accès réellement égal aux services gouvernementaux, en tenant compte de leurs circonstances, de leurs expériences et de leurs besoins particuliers dans le cadre de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, et le budget de 2024 a annoncé un montant additionnel de 167,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, pour continuer ces aides.

Selon le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, les demandes d'éducation présentées par les familles, les aidants naturels et les organisations au nom des enfants des Premières Nations et des Inuits représentent une part importante de la demande annuelle et des fonds approuvés (environ 30 %). En 2022-2023, 18 758 demandes liées à l'éducation ont été approuvées, associées à un financement de 329,3 millions de dollars pour les enfants des Premières Nations, en plus de 789 demandes liées à l'éducation associées à un financement de 29,6 millions de dollars pour les enfants inuits. Ce financement a soutenu divers besoins liés à l'éducation, y compris les services et le soutien d'assistants en éducation, les déplacements liés à l'éducation et les frais de scolarité.

Plus récemment, le gouvernement du Canada a annoncé son appui à l'élaboration conjointe d'un modèle de responsabilité partagée proposé par les Inuits comme approche à long terme pour l'Initiative : Les enfants inuits d'abord. Cette approche permettra aux partenaires inuits et au Canada de mettre en œuvre, d'administrer et d'améliorer conjointement l'initiative afin que les enfants puissent bénéficier d'un meilleur accès aux services, y compris aux aides à l'éducation, à l'avenir.

Le Canada continuera de travailler avec les partenaires pour faire avancer des approches à long terme pour le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, dans le but de permettre aux enfants des Premières Nations et des Inuits de bénéficier d'approches communautaires plus systématiques et holistiques pour accéder aux produits, aux services et aux soutiens.

LANGUES ET CULTURES AUTOCHTONES, ET APPROCHES À L'ÉGARD DE L'ÉDUCATION DIRIGÉES PAR LES AUTOCHTONES (recommandations 8, 9, 10, 11, 16, 18)

Le gouvernement du Canada reconnaît les recommandations du Comité concernant l'importance d'appuyer les initiatives dirigées par les Autochtones et la valeur du soutien à la revitalisation et à l'intégration des langues autochtones, des pédagogies et des visions du monde autochtones, ainsi que des pratiques d'apprentissage soutenues par la communauté, adaptées à la culture et axées sur le territoire dans les systèmes d'éducation. Ces recommandations cadrent avec ce que le gouvernement du Canada a entendu de la part des communautés, des organisations et des gouvernements autochtones pendant les travaux en cours, en collaboration avec les partenaires autochtones pour donner suite au Plan d'action de la LDNU.

Tel qu'il est prescrit par la *Loi sur les langues autochtones*, Patrimoine canadien appuie les efforts des peuples autochtones pour se réappropriier leurs langues autochtones, les revitaliser, les maintenir et les renforcer dans le cadre du volet des Langues autochtones du Programme des langues autochtones. Le volet des Langues autochtones finance des activités axées sur la communauté, qui peuvent comprendre l'élaboration de ressources, notamment des outils pédagogiques tels que des livres de pédagogie en langues autochtones, des dictionnaires, des outils en ligne, des cours d'éducation de la petite enfance et des modules de cours d'enseignement postsecondaire. Il appuie également d'autres initiatives liées à l'éducation, comme l'enseignement et les camps de langue et de culture, les cours de langue et les ressources d'apprentissage, l'immersion des adultes et d'autres activités d'apprentissage.

À titre d'exemple, le plan de travail quinquennal de revitalisation du michif du gouvernement métis d'Otipemisiwak en Alberta, qui utilise une approche multidimensionnelle englobant l'éducation institutionnalisée, la transmission des connaissances traditionnelles, les systèmes de savoir autochtone, le soutien aux entrepreneurs, la mise en valeur des ressources et la documentation officielle, ainsi que d'autres initiatives. Plus précisément, le volet éducatif vise à améliorer la disponibilité des ressources du michif à l'intérieur et au-delà du système éducatif de l'Alberta. Il s'agit notamment de donner aux programmes scolaires existants la possibilité d'intégrer des éléments de langue michif, en appuyant jusqu'à 100 éducateurs.

En outre, le plan de travail prévoit la mise en œuvre d'un programme de formation des enseignants pour doter les éducateurs des compétences nécessaires à l'enseignement efficace du michif, ainsi que l'appui à un programme communautaire de formation des enseignants pour les efforts de revitalisation et de maintien de la langue.

Les articles 8 et 9 de la *Loi sur les langues autochtones* permettent à la ministre du Patrimoine canadien de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux, les gouvernements et les organisations autochtones afin de coordonner les efforts visant à soutenir efficacement les langues autochtones au Canada. Il s'agit notamment d'ententes visant à offrir des programmes et des services de langue autochtone dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'administration de la justice. Patrimoine canadien a établi une Table de concertation tripartite sur la langue et l'éducation au Nunavut avec le gouvernement de Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated, qui met l'accent sur une approche collective à long terme pour atteindre les objectifs mutuels en matière de langue et d'éducation et renforcer la coordination. Dans le cadre de cette table, une entente tripartite a été mise en place pour favoriser l'accès accru à l'enseignement de l'inuktitut au Nunavut, accroître et maintenir le nombre d'éducateurs inuits compétents parlant l'inuktitut dans le système d'éducation du Nunavut, et accroître le nombre de personnes qui parlent couramment l'inuktitut au Nunavut. Cette initiative offre aux cohortes d'éducateurs inuits du Nunavut deux ans de certification en inuktitut et de compétence dans l'enseignement en inuktitut, et elle offre la possibilité de faire avancer les étudiants de troisième et de quatrième années à un baccalauréat en éducation à l'Université Memorial.

En 2022-2023, Patrimoine canadien a conclu une entente de trois ans avec l'Association nationale des centres d'amitié qui appuie l'évaluation des besoins des populations urbaines autochtones. Il s'agit notamment de déterminer les programmes et les initiatives existants sur les langues autochtones en milieu urbain, d'effectuer une revue de la littérature sur les langues autochtones et les espaces urbains, de réaliser des analyses et des études de cas sur les pratiques prometteuses et d'élaborer des projets pilotes dans 30 centres d'amitié et associations provinciales ou territoriales dans l'ensemble du Canada. Le projet prévoit également l'organisation d'une réunion nationale sur les langues autochtones avec des experts et des autorités communautaires dans l'espoir d'échanger des connaissances.

Dans le cadre du budget de 2024, le gouvernement investit 225 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et 45 millions de dollars par année par la suite pour les programmes de langues et de cultures autochtones, à l'appui de la *Loi sur les langues autochtones*. Grâce à ces investissements, le gouvernement du Canada aura fourni plus d'un milliard de dollars de 2019-2020 à 2028-2029 à l'appui de la revitalisation des langues autochtones, ce qui comprend également 167,2 millions de dollars de financement annuel permanent.

De plus, en collaboration avec des partenaires autochtones, Patrimoine canadien a mis en place de nouveaux modèles de financement propres aux Premières Nations, aux Inuits et à la Nation métisse afin d'appuyer une autonomie accrue des Autochtones en matière de financement, le financement souple à long terme et une plus grande réceptivité aux priorités des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse.

Patrimoine canadien continuera de travailler en collaboration avec les partenaires autochtones à la mise en œuvre continue de la *Loi sur les langues autochtones* et d'appuyer davantage les initiatives dirigées par les Autochtones pour récupérer, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones.

En plus du travail de Patrimoine canadien, la nouvelle approche de SAC, élaborée conjointement pour le financement de l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves offre aux écoles des Premières Nations un soutien supplémentaire pour les programmes linguistiques et culturels. Reconnaissant que la langue et la culture sont un élément essentiel du succès des systèmes d'éducation dans les réserves, SAC fournit environ 1 500 \$ par élève par année pour appuyer les programmes linguistiques et culturels dans les écoles des réserves. Conformément à son cadre de mesure du rendement, le Programme d'enseignement primaire et secondaire de SAC surveille le pourcentage d'élèves qui fréquentent des écoles administrées par des Premières Nations dont l'enseignement d'au moins une matière se fait dans une langue autochtone. Ce pourcentage a augmenté, en passant de 82 % en 2019-2020 à plus de 93 % en 2023-2024. Au cours de la même année, environ 94 % des élèves ont également suivi un programme d'études axé sur la culture ou des services d'apprentissage sur les terres.

Le Canada continue de tenir des discussions collaboratives avec les partenaires des Premières Nations dans les tables techniques régionales afin d'orienter la mise en œuvre de la nouvelle approche élaborée conjointement et de cerner les besoins en éducation des Premières Nations et d'y répondre. SAC favorise la latitude des Premières Nations à appliquer des programmes

d'études adaptés à la culture et divers modèles visant à prodiguer l'éducation sur les terres, reconnaissant la valeur que les approches axées sur les Premières Nations en matière d'éducation optimisent les résultats scolaires et répondent mieux aux besoins des élèves, notamment en rétablissant la fierté, le sentiment d'identité et en faisant progresser l'autodétermination. En complément du financement de base accordé à l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves, le Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuits aide également les communautés inuites et des Premières Nations à exprimer, à préserver, à développer, à revitaliser et à promouvoir leur culture, leur langue et leur patrimoine. De plus, SAC a publié une importante mise à jour de la politique sur les Normes sur les surfaces dans les écoles, l'examen de la politique étant mené conjointement par l'Assemblée des Premières Nations. La politique à jour, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, visait à répondre aux besoins en locaux supplémentaires dans les écoles pour la prestation de programmes axés sur la culture à l'appui des élèves des Premières Nations.

Les ententes régionales en matière d'éducation sont adaptées au contexte local ou régional et décrivent les plans de conception, de mise en œuvre et de gestion des Premières Nations pour leurs systèmes d'éducation, y compris le financement nécessaire pour obtenir de meilleurs résultats scolaires, qui peuvent comprendre des activités liées à la langue et à la culture.

Le gouvernement du Canada travaille également avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, dans le cadre du processus des mécanismes bilatéraux permanents afin de déterminer les priorités communes en matière d'éducation et d'élaborer conjointement des options stratégiques. SAC continuera de soutenir la promotion de la réconciliation et de collaborer étroitement avec les partenaires des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse afin de faire progresser leurs priorités en matière d'éducation et de langues, notamment l'enseignement des langues autochtones, des programmes adaptés à la culture, ainsi que le recrutement et le maintien en poste d'éducateurs autochtones.

Le soutien du gouvernement du Canada aux stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur des distinctions pour les étudiants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse et les établissements postsecondaires peut également accroître l'accès aux programmes d'enseignement postsecondaire liés aux langues autochtones.

La Stratégie d'éducation postsecondaire des Premières Nations appuie les Premières Nations en fournissant une aide financière aux étudiants des Premières Nations admissibles dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations. Le financement aide les étudiants des Premières Nations qui sont inscrits à des programmes postsecondaires admissibles, y compris ceux qui sont inscrits dans des établissements désignés et gérés par les Premières Nations. La Stratégie comprend également le Programme de partenariat postsecondaire, qui appuie les établissements d'enseignement postsecondaire établis par les Premières Nations et les programmes communautaires gérés par les Premières Nations. Ce programme fondé sur des propositions appuie les Premières Nations à définir leurs propres partenariats avec les établissements d'enseignement afin d'accroître la disponibilité de programmes d'enseignement postsecondaire adaptés aux besoins culturels et éducatifs des Premières Nations, qui peuvent comprendre des programmes qui appuient les études socioculturelles et des langues autochtones.

Depuis 2019, SAC soutient les étudiants postsecondaires de la Nation métisse dans le cadre de la Stratégie d'éducation postsecondaire de la Nation métisse. Les bénéficiaires de la stratégie dirigée par la Nation métisse comprennent les membres dirigeants du Ralliement national des Métis et de la Fédération métisse du Manitoba. En plus du financement pour le soutien financier aux étudiants, la Stratégie affecte du financement aux programmes et aux services, y compris les services complets aux étudiants et à leurs familles. Ces services peuvent appuyer l'élaboration de contenus ou de programmes scolaires adaptés à la culture, ce qui peut renforcer les partenariats et les réseaux d'enseignement postsecondaire et les cours d'enseignement postsecondaire actuellement offerts.

La Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuits a été conçue spécifiquement grâce à une collaboration coordonnée par l'Inuit Tapiriit Kanatami en collaboration avec les organisations

inuites établies en vertu d'un traité afin de s'assurer que les investissements sont les mieux placés pour répondre aux besoins des étudiants inuits du postsecondaire. La Stratégie est gérée par les partenaires Inuits, et chaque bénéficiaire initial (Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre organisations inuites établies en vertu d'un traité) détermine les critères de financement et de sélection. Les volets de la Stratégie comprennent le soutien financier aux étudiants, ainsi que les programmes et services qui comprennent les services complets, l'enseignement culturel et le développement des aptitudes à la vie quotidienne. Les programmes et les services peuvent appuyer l'élaboration de contenus ou de programmes scolaires adaptés à la culture, ce qui peut renforcer les partenariats et les réseaux d'enseignement postsecondaire et les cours d'enseignement postsecondaire actuellement offerts. Cette stratégie comporte également des volets adaptés à la mobilisation communautaire et à la coordination nationale.

Afin de renforcer le leadership du gouvernement fédéral dans la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques, la nouvelle Stratégie canadienne de lutte contre le racisme de 2024-2028, lancée le 8 juin 2024, souligne que la lutte contre le racisme est une responsabilité partagée qui nécessite des mesures concrètes de la part des provinces et des territoires pour faire face à la discrimination raciale dans leurs champs de compétences et ajoute que, grâce à cette Stratégie, le gouvernement entretiendra des discussions actives avec les provinces et les territoires en vue d'un Canada plus juste et plus inclusif. En outre, en s'appuyant sur le Réseau fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires responsables du multiculturalisme, de l'inclusion et de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien établira un nouveau forum fédéral-provincial-territorial au niveau ministériel qui servira à améliorer la collaboration et les synergies potentielles avec d'autres ordres de gouvernement afin de traiter du racisme systémique, de l'inclusion, de l'équité et du multiculturalisme.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (recommandations 2, 13, 14, 15)

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il existe de nombreux facteurs qui contribuent au succès scolaire des élèves et étudiants, notamment les services de santé et de bien-être, de la petite enfance à l'âge adulte.

Petite enfance

Le Canada convient que l'intervention et la prévention précoces visant à cerner les besoins et à fournir des ressources ou des interventions médicales adéquates aideront davantage les enfants à optimiser leur apprentissage. SAC a plusieurs programmes qui appuient l'intervention précoce, la prévention et l'accès aux services de santé aux jeunes enfants, y compris les soins de la vue et la santé buccodentaire. Le programme de soins de santé maternelle appuie les approches communautaires visant à promouvoir les soins de santé maternelle, y compris la gestion des cas, le dépistage, l'évaluation et l'aiguillage, ainsi que les stratégies de promotion de la santé. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves offre également des possibilités de dépistage et d'évaluation des enfants de 0 à 6 ans.

Le Programme des services de santé non assurés fournit une protection aux clients admissibles (membres des Premières Nations inscrits et Inuits reconnus) avec une couverture comprenant

une gamme d'avantages pour la santé, y compris les soins de la vue, comme les examens de la vue, ainsi que pour les lunettes correctrices et leurs réparations, lorsque ces services de soutien ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux ou territoriaux. Les enfants de moins de 18 ans sont admissibles à un examen de la vue complet et à des lunettes correctrices tous les douze mois ou plus tôt lorsque la vision de l'enfant change. Dans certains cas, les fournisseurs de soins de la vue se rendent dans les communautés pour fournir ces services. Le transport pour se rendre aux rendez-vous est couvert lorsque le service n'est pas disponible localement.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance de la santé buccodentaire pour appuyer les résultats scolaires, étant donné qu'un enfant qui a une mauvaise santé dentaire risque plus de souffrir de maux de dents, de maladies cardiaques, de diabète et d'infections respiratoires, ce qui peut entraver son apprentissage. L'Initiative en santé buccodentaire pour les enfants est un programme communautaire axé sur la prévention des maladies dentaires à un jeune âge et la promotion de bonnes pratiques en matière de santé buccodentaire. Cette initiative met l'accent sur trois groupes cibles au sein des Premières Nations et des Inuits : les enfants (un segment historiquement mal desservi de la population), leurs parents et/ou les aidants naturels, et les femmes enceintes.

La récente évaluation du programme de développement des enfants en santé a révélé que le personnel du programme joue un rôle important dans l'aiguillage et la mise en relation avec d'autres programmes et services, et que la participation au programme a été attribuée à des résultats tels que l'amélioration de l'intervention précoce et de la prévention (par exemple, pour les personnes souffrant de dépendances et pour les enfants considérés comme étant « à risque »), ainsi que l'accès au dépistage, l'amélioration de l'atteinte des étapes de croissance et de développement chez les enfants, et une meilleure préparation scolaire.

À la suite d'un engagement initial à améliorer l'accès aux soins dentaires, à commencer par les enfants de moins de 12 ans dans les familles gagnant moins de 90 000 \$ par année, le gouvernement du Canada a lancé provisoirement en 2022 la Prestation dentaire canadienne, qui a contribué à réduire les coûts de santé buccodentaire pour les familles admissibles ayant des enfants de moins de 12 ans dont le revenu annuel est en deçà de 90 000 \$. Un paiement non imposable de 260 \$, de 390 \$ ou de 650 \$ était offert pour chaque enfant admissible, selon le revenu familial net rajusté. Une attestation que l'enfant n'avait pas accès à une assurance dentaire privée et une preuve de rendez-vous avec un professionnel de la santé buccodentaire étaient requises. La prestation a fourni jusqu'à deux paiements par enfant pour les soins dentaires **entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 juin 2024**. La prestation a aidé plus de 450 000 enfants à recevoir les soins dentaires dont ils avaient besoin.

Le budget de 2023 a investi en plus 13 milliards de dollars sur cinq ans et 4,4 milliards annuellement par la suite pour mettre en œuvre le Régime canadien de soins dentaires. Ce régime vise à combler les lacunes existantes dans la couverture et à compléter les programmes de santé buccodentaire fédéraux, provinciaux et territoriaux, y compris le Programme des services de santé non assurés. Les prestations dentaires du programme des services de santé

non assurés couvrent les services, y compris les services diagnostiques (p. ex., examens et radiographies), préventifs (p. ex., résine pour le scellement), réparateurs (p. ex., plombages), endodontiques (p. ex., traitement de canal), parodontaux (p. ex., détartrage), prosthodontiques amovibles (p. ex., prothèse partielle ou complète), de chirurgie buccale (p. ex., extractions), orthodontique (p. ex., appareil dentaire) et d'appoint (p. ex., sédation, anesthésie générale). Tous les clients inscrits aux Services de santé non assurés sont admissibles aux prestations dentaires, peu importe l'âge, le lieu, le niveau de revenu ou toute autre mesure de remplacement des besoins socioéconomiques. Le Régime canadien de soins dentaires aide à aplanir les obstacles financiers à l'accès aux soins de santé buccodentaires pour jusqu'à neuf millions de résidents canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$, y compris les populations autochtones. Il a été lancé par étapes, et les enfants de moins de 18 ans sont dorénavant admissibles. Au 9 juillet 2024, plus de 2 millions de résidents canadiens étaient admissibles au Régime.

Alimentation scolaire

Le gouvernement du Canada convient que les programmes d'alimentation scolaire offrent un service important qui a une incidence positive sur la santé et l'apprentissage, et aident les enfants à atteindre leur plein potentiel en classe, ce qui a pour effet d'améliorer la qualité de vie et de renforcer les communautés. Les programmes d'alimentation scolaire contribuent à l'acquisition d'habitudes alimentaires saines et à faire en sorte que l'éducation ne soit pas entravée par le manque d'accès à des aliments sains et adaptés à la culture.

C'est pourquoi le gouvernement a annoncé dans le budget de 2024 une somme d'un milliard de dollars sur cinq ans pour la création d'un programme national d'alimentation scolaire, à compter de 2024-25, afin de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à élargir l'accès aux programmes d'alimentation scolaire. Le gouvernement travaillera avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones, y compris les partenaires Inuits, à élargir l'accès aux programmes d'alimentation scolaire dès l'année scolaire 2024-2025. L'investissement comprend trois volets de financement : 1) Des ententes de financement bilatérales avec toutes les provinces et les territoires pour appuyer l'élargissement et l'amélioration des programmes d'alimentation scolaire; 2) le financement des gouvernements des Premières Nations dans les réserves pour des programmes d'alimentation scolaire destinés aux élèves du primaire et du secondaire des Premières Nations dans les réserves, ainsi que le financement de tous les détenteurs de traités modernes des Premières Nations, des Métis et des Inuits et des détenteurs d'ententes sur l'autonomie gouvernementale; et 3) le financement aux responsables de communautés autochtones par distinction pour soutenir l'engagement et le renforcement des capacités en matière d'alimentation en milieu scolaire.

En plus de l'annonce du budget de 2024, le 20 juin 2024, le premier ministre a annoncé la Politique nationale d'alimentation scolaire. La Politique décrit la vision à long terme du gouvernement fédéral pour l'exécution du Programme national d'alimentation scolaire et énonce les principes et objectifs qui orienteront le travail du gouvernement fédéral avec les

provinces, les territoires et les partenaires autochtones en vue d'élargir les programmes d'alimentation scolaire dans l'ensemble du pays. La Politique nationale d'alimentation scolaire et le programme à cet effet sont fondés sur une vaste consultation auprès d'un large éventail d'intervenants de partout au Canada, notamment par le biais de conversations bilatérales et de tables rondes, et d'un questionnaire en ligne qui sollicite l'opinion des Canadiens.

Le gouvernement entretient des relations étroites avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et se réunit régulièrement par l'intermédiaire du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et d'autres tribunes pour discuter de l'alimentation et la sécurité alimentaire en milieu scolaire inuit. Le gouvernement a consulté avec l'Inuit Tapiriit Kanatami tout au long du processus d'engagement envers le Programme alimentaire scolaire national, et le rapport de l'organisation sur l'établissement des coûts d'une proposition d'un programme alimentaire scolaire inuit à l'échelle du Nunangat a été pris en compte dans la conception du Programme alimentaire scolaire national. Les quatre organisations de revendication territoriale de l'Inuit Nunangat, qui comprend la région désignée des Inuvialuit dans l'ouest de l'Arctique, du Nunavut, du Nunavik dans le Nord du Québec et du Nunatsiavut au Labrador, recevront du financement du Programme national d'alimentation scolaire et seront en mesure de déterminer la meilleure façon d'offrir des programmes pour soutenir les enfants inuits.

Le budget de 2024 a également annoncé 62,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour renouveler et élargir le Fonds des infrastructures alimentaires locales afin d'aider les organisations communautaires de partout au Canada à investir dans l'infrastructure alimentaire locale, la priorité devant être accordée aux communautés autochtones et noires, ainsi qu'à d'autres groupes en quête d'équité. Une partie de l'élargissement permettra d'aider les organisations communautaires à améliorer l'infrastructure des programmes d'alimentation scolaire en complément du Programme national d'alimentation scolaire.

Sécurité alimentaire

En plus de reconnaître l'importance de soutenir l'alimentation dans les écoles, le Canada reconnaît la sécurité alimentaire comme un enjeu de longue date et un déterminant social de la santé clé qui a une incidence importante sur la santé et le bien-être des personnes, des familles et des communautés. Le gouvernement convient également que pour régler ce problème complexe, il faut travailler en étroite collaboration avec les ministères fédéraux et les partenaires autochtones et appuyer les approches autodéterminées des Autochtones, ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement et partenaires.

L'insécurité alimentaire peut avoir des répercussions importantes sur le développement physique, intellectuel, émotionnel et social d'un enfant, souvent avec des effets tout au long de sa vie. SAC soutient le développement sain des enfants et des programmes et services de promotion de la vie saine qui favorisent une alimentation saine et des compétences alimentaires, ainsi qu'un meilleur accès à des aliments sains, y compris des aliments traditionnels ou prélevés dans la nature et des aliments achetés en magasin. Grâce à ces programmes et services, les communautés et les organisations autochtones ont la latitude nécessaire pour affecter des fonds, et concevoir et offrir une gamme d'activités en fonction de

leurs priorités et besoins particuliers. Bien que les types d'activités varient d'une communauté à l'autre, les activités comprennent souvent le développement des compétences sur le terrain (p. ex., l'enseignement des compétences de chasse et de pêche ou la préparation et la cuisson des aliments traditionnels), les jardins communautaires, les cours de cuisine, les cuisines communautaires, les programmes de boîtes d'aliments ainsi que le soutien aux programmes d'alimentation scolaire.

Le budget de 2024 reconnaît l'importance de faire progresser les efforts en matière de sécurité alimentaire et d'abordabilité. Afin d'aider les communautés et les ménages autochtones, le budget de 2024 a investi : 14,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, afin de renouveler le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées et de l'élargir à toutes les régions de l'Inuit Nunangat en appui aux systèmes locaux et autochtones de production d'aliments, notamment aux entreprises agroalimentaires novatrices du Nord, qui contribuent à la sécurité alimentaire dans le Nord; 25,1 millions de dollars à compter de 2024-2025, selon la comptabilité de caisse, pour élargir le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques pour faciliter l'accès aux récoltes de crustacés à des fins alimentaires, sociales et cérémonielles; et 2,8 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour mettre en œuvre les mesures du Plan d'action découlant de la LDNU, et ainsi renforcer les capacités politiques et participatives au sein de l'Inuit Tapiriit Kanatami et des organisations inuites établies en vertu d'un traité, afin de permettre la conception conjointe de mesures législatives et stratégiques visant à faciliter la production, la vente ainsi que le commerce d'aliments traditionnels ou prélevés dans la nature.

Propre aux communautés et aux ménages autochtones du Nord, le budget de 2024 a investi : 23,2 millions de dollars en 2024-2025 à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour financer le programme de subventions de Nutrition Nord Canada, afin de faire diminuer le prix des aliments nutritifs et d'autres articles ménagers essentiels; et 101,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour financer la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et la Subvention pour les programmes alimentaires des communautés et inciter les communautés autochtones à réduire l'insécurité alimentaire au moyen de solutions locales adaptées sur le plan culturel.

Comme mentionné précédemment, le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne supervise également le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire, qui est guidé par un plan de travail conjoint visant à aider à appuyer les mesures de sécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat et ce de façon orientée par les partenaires et culturellement pertinente, y compris en ce qui trait à l'avancement de la politique alimentaire scolaire. Le Groupe de travail tire parti des contributions de plusieurs ministères fédéraux, ainsi que des entités suivantes en vue d'atteindre des objectifs communs : l'Inuit Tapiriit Kanatami, les organisations inuites établies en vertu d'un traité, le Conseil circumpolaire inuit Canada, Pauktuutit, femmes inuites du Canada et le Conseil national jeunesse inuit.

Bien-être mental

Les expériences liées à la colonisation, au racisme et à la discrimination ont entraîné des

traumatismes et des aboutissements moins élevés en matière de bien-être mental, les familles et les communautés autochtones depuis des générations. Le gouvernement du Canada reconnaît que les initiatives communautaires dirigées par les Autochtones qui reflètent les besoins et les aspirations culturels des personnes qui y ont recours sont essentielles à l'amélioration des résultats en matière de bien-être mental pour les enfants et les jeunes autochtones.

Le bien-être mental des enfants et des jeunes autochtones est une priorité clé pour les dirigeants autochtones, les organisations, les communautés et les jeunes eux-mêmes. Il s'agit d'une priorité partagée par le gouvernement du Canada. SAC travaille en étroite collaboration avec des partenaires issus d'organisations autochtones à l'échelle nationale, régionale et communautaire pour appuyer les soutiens à la santé mentale, au bien-être et à la guérison dirigés par des Autochtones, adaptés à leur culture et tenant compte des traumatismes. Ce travail est guidé par des documents clés élaborés par des partenaires autochtones, à savoir le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits, et *Pathfinding towards a Flourishing Future, an Awareness and Advocacy Guide* de *We Matter*.

Le budget de 2024 octroie 630,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2024-2025, afin de continuer d'appuyer l'accès des Autochtones aux services de santé mentale, notamment par le biais de stratégies de bien-être mental fondées sur des distinctions. Le financement continu du bien-être mental démontre l'engagement du gouvernement à soutenir et à améliorer l'équité en matière de santé, l'accès à des services de santé adaptés à la culture et le soutien aux approches holistiques de la guérison, y compris les services de santé mentale communautaires, adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes.

Les investissements fédéraux dans le domaine du bien-être mental comprennent un financement souple aux communautés autochtones pour répondre à leurs besoins et à leurs circonstances propres. Il s'agit notamment : de services de soutien communautaires; de centres de traitement de la toxicomanie financés par le gouvernement fédéral, dont un réseau de dix centres de traitement résidentiels pour jeunes des Premières Nations; de services de soutien à la santé et à la culture tenant compte des traumatismes; de services de counseling en santé mentale par le biais du Programme des services de santé non assurés. Le financement appuie également la prévention du suicide et la promotion de la vie pour les jeunes inuits et des Premières Nations dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones, de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits et du Fonds de l'espoir pour les jeunes. Dans les budgets récents, le gouvernement du Canada a doublé le financement pour la santé mentale à environ 650 millions de dollars par année afin d'appuyer les services axés sur la communauté. L'accès aux services de soutien au mieux-être mental destinés aux enfants et aux jeunes est également financé par le biais du principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuit d'abord. Par exemple, en 2022-2023, SAC a approuvé les demandes de services de santé mentale et de bien-être présentées dans le cadre du principe de Jordan, pour un total de 256 millions de dollars.

Les investissements fédéraux dans le bien-être mental des Autochtones résidant hors des réserves comprennent des modèles de soins intégrés pour les jeunes, qui offrent des services locaux pertinents, efficaces, axés sur les jeunes et intégrés directement au sein des communautés locales. Ces « guichets uniques » offrent divers services de soutien, dont des services de santé mentale et de toxicomanie, des soins primaires, des services de santé sexuelle et de réduction des méfaits, du soutien par les pairs – jeunes et familles, des services sociaux et communautaires, l'accès à des équipes multidisciplinaires, ainsi que le soutien à la navigation de ces systèmes de soins.

Les treize provinces et territoires ont mis sur pied ou sont à mettre sur pied un réseau de services intégrés pour les jeunes, avec un réseau pancanadien de services intégrés pour les jeunes autochtones en cours. Il y a environ 90 carrefours au Canada et environ 50 autres sont en développement. Ces carrefours offrent ces services intégrés et culturellement sûrs aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, en s'assurant qu'ils sont disponibles pendant la transition de l'adolescence à l'âge adulte.

Les Instituts de recherche en santé du Canada et leurs partenaires continuent de travailler à l'amélioration de la prestation des services de santé mentale pour les jeunes dans les communautés canadiennes par l'entremise d'*Integrated Youth Services-Net*, un réseau pancanadien de réseaux de systèmes de santé apprenants. Grâce à ce « réseau de réseaux », la recherche, les données probantes, les données et les expériences vécues des jeunes seront utilisées pour améliorer l'équité en santé et la prestation des services, ainsi que de meilleurs résultats en santé pour les enfants et les jeunes du Canada. *Integrated Youth Services-Net* comprend un réseau autochtone ayant pour but de développer un réseau pancanadien intégré, fondé sur des distinctions, qui représente les besoins des peuples autochtones.

Dans le cadre de son plan Travailler ensemble, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 25 milliards de dollars sur dix ans aux provinces et aux territoires au moyen d'ententes bilatérales sur mesure visant à répondre aux priorités communes, y compris la santé mentale et la consommation de substances. L'ensemble des provinces et des territoires ont proposé des initiatives visant le bien-être des enfants et des jeunes, allant de l'élargissement des modèles de services intégrés pour la jeunesse et d'autres modèles de prestation de services intégrés pour les services de santé mentale, y compris dans les milieux scolaires et communautaires, à la création d'équipes de bien-être des élèves et d'équipes multidisciplinaires pour fournir un soutien d'intervention aux jeunes des Premières Nations.

De plus, dans le cadre du plan Travailler ensemble, le gouvernement s'est engagé à financer l'Institut canadien d'information sur la santé afin de travailler avec les provinces, les territoires et les partenaires de données à l'élaboration d'indicateurs communs liés à ces nouvelles priorités en santé communes, y compris la santé mentale. Parmi les indicateurs figurent le pourcentage de jeunes âgés de 12 à 25 ans ayant accès à des services intégrés pour la santé mentale et la consommation de substances. Grâce à *Integrated Youth Services-Net*, les Instituts de recherche en santé du Canada investissent dans l'infrastructure pancanadienne de recherche et de données pour les services intégrés pour les jeunes afin de permettre de faire

rapport sur cet indicateur commun.

Le budget de 2024 a annoncé l'octroi de 500 millions de dollars pour la création d'un nouveau Fonds pour la santé mentale des jeunes afin d'aider les jeunes Canadiens à accéder aux soins de santé mentale. Le Fonds sera conçu pour aider les organisations de santé communautaires à élargir les services de santé mentale et à aiguiller les jeunes vers des réseaux plus vastes de soutien en santé mentale au besoin.

Afin de s'assurer que le Fonds pour la santé mentale des jeunes répond efficacement aux besoins des jeunes dans l'ensemble du pays, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec un large éventail d'intervenants, y compris les organisations communautaires qui offrent des services de santé mentale aux jeunes, aux universitaires, aux provinces et aux territoires, aux partenaires autochtones et aux intervenants auprès des jeunes.

INFRASTRUCTURE D'ÉDUCATION, LOGEMENT ET CONNECTIVITÉ (recommandations 12, 17, 19)

Le gouvernement du Canada convient qu'un environnement d'apprentissage sécuritaire et sain est essentiel pour que les élèves obtiennent des résultats positifs en matière d'éducation, peu importe où ils vivent. Le gouvernement reconnaît que le logement est un facteur clé de la santé et constitue le fondement de l'amélioration des résultats socioéconomiques, y compris le niveau de scolarité. Les écoles sont souvent la pierre angulaire des communautés des Premières Nations, car elles offrent aux élèves un endroit où ils/elles peuvent apprendre et s'épanouir, et servent de lieu de rassemblement pour les activités communautaires et culturelles. Le gouvernement reconnaît également que les communautés autochtones sont confrontées à des défis uniques en matière de connectivité et qu'il faut une connexion Internet rapide, fiable et abordable pour accéder à des services essentiels comme l'éducation et les services de santé.

Logement

Étant donné que les peuples autochtones continuent de faire face à des défis particuliers en ce qui a trait à l'accès à un logement sûr, adéquat et abordable, en plus de l'augmentation des taux d'itinérance, le gouvernement du Canada s'emploie à relever ces défis par le biais de la Stratégie nationale sur le logement, et plus précisément, par le biais des stratégies sur le logement complémentaires qui sont élaborées conjointement et fondées sur les distinctions, ainsi que la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique, et Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance.

Le gouvernement du Canada a élaboré conjointement des stratégies de logement fondées sur des distinctions avec des partenaires, qui sont maintenant mises en œuvre : la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, la Stratégie de logement pour l'Inuit Nunangat et la sous-entente sur le logement de la Nation métisse. Enfin, la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique a été lancée pour répondre aux besoins des Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, et complétera les trois stratégies sur le logement fondées sur des distinctions. Depuis 2015, le gouvernement du Canada a engagé plus de 6,7 milliards de dollars

pour soutenir le logement dans les communautés autochtones et 4,3 milliards de dollars supplémentaires pour faire avancer une Stratégie de logement Autochtones en milieu urbain, rural et nordique en 2024-2025.

Guidés par les stratégies élaborées conjointement, les fonds alloués aux bénéficiaires inuits et métis sont souples afin de soutenir les projets identifiés par le gouvernement autochtone. Les organisations inuites et métisses participantes ont entrepris des évaluations des besoins de logement pour déterminer leurs besoins et pour utiliser le financement reçu en conséquence. À ce jour, les organisations inuites et métisses participantes ont fourni des soutiens au financement à leurs citoyens respectifs afin de répondre aux besoins en abordabilité, en durabilité et en accessibilité, en mettant l'accent sur des activités telles que les nouvelles constructions, les réparations et les rénovations, l'aide au paiement d'un versement initial et les subventions au loyer.

À la suite d'une mobilisation intensive avec les partenaires des Premières Nations, la Stratégie nationale décennale sur le logement et l'infrastructure connexe des Premières Nations a été élaborée conjointement par les Premières Nations et les partenaires fédéraux. La stratégie a été approuvée par les chefs en décembre 2018, et elle décrit la voie à suivre à long terme vers la transition de l'entretien, du contrôle et de la gestion des logements aux Premières Nations. Dirigée par les Premières Nations, la stratégie décrit les principaux piliers de l'entretien, du contrôle et de la gestion du logement par les Premières Nations, y compris le renforcement des compétences et des capacités, ainsi que le financement.

Bien que le gouvernement du Canada finance les Premières Nations pour les logements sécuritaires et adéquats dans les réserves, les Premières Nations planifient, gèrent, conçoivent, priorisent et acquièrent leurs propres solutions de logement. La stratégie est conçue pour augmenter l'accès des Premières Nations à un logement durable qui répond à leurs priorités, respecte les différences régionales et culturelles, et appuie les étapes d'action à un rythme de transition adapté aux Premières Nations en fonction de leur capacité et de leur état de préparation. L'élaboration conjointe de la stratégie et des produits et processus connexes avec les Premières Nations a produit des données solides et une analyse des coûts liés aux conditions du logement dans les réserves.

Conformément au programme existant de logement des Premières Nations dans les réserves, les fonds sont accordés aux Premières Nations pour répondre à leurs propres besoins autodéterminés en matière de logement dans les réserves; ainsi, les Premières Nations ont la possibilité de planifier et de concevoir des logements adaptés aux besoins de leurs membres, y compris les étudiants. Depuis 2016 et au 31 mars 2024, SAC soutient la construction, la rénovation et la rénovation de 19 244 maisons, dont 9 431 sont terminées.

Le gouvernement du Canada a également annoncé l'octroi d'environ 4 milliards de dollars pour soutenir des Autochtones vivant dans les milieux urbain, rural et nordique. Ces fonds sont destinés à compléter les stratégies de logement fondées sur les distinctions des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que les investissements faits dans le logement pour les signataires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale.

Au début de 2023, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a appuyé une mobilisation globale menée par les Premières Nations, les Inuits, les Métis, et les partenaires autochtones du secteur sans but lucratif. En plus, le financement du budget de 2023 de la Stratégie de logement Autochtone en milieu urbain, rural et nordique qui vise à aider les personnes qui en ont le plus besoin dans les milieux urbain, rural et nordique en est actuellement à la phase de mise en œuvre et devrait se poursuivre en 2024-2025. Il s'agit notamment d'un financement du logement direct à des partenaires fondés sur des distinctions pour soutenir leurs membres, les citoyens et les bénéficiaires en milieux urbain, rural et nordique, ainsi qu'à un nouveau Centre national de logement autochtone. Étant donné que le logement est le fondement de tant d'autres déterminants socioéconomiques, y compris un meilleur niveau de scolarité, ces mesures contribueront à des résultats plus élevés.

Vers un chez-soi est un programme communautaire visant à prévenir et à réduire l'itinérance partout au Canada en fournissant du financement aux communautés urbaines, autochtones, rurales et éloignées afin de les aider à répondre à leurs besoins locaux en itinérance. Ce programme appuie également les objectifs de la Stratégie nationale sur le logement, en particulier, afin d'aider les Canadiens les plus vulnérables à maintenir un logement sûr, stable et abordable et de réduire de 50 % l'itinérance chronique d'ici l'exercice 2027-2028. L'aide aux peuples autochtones qui vivent loin de leurs communautés dans les régions urbaines, rurales et nordiques fait partie des mesures prises pour résoudre la crise du logement, comme l'indique le Plan du Canada sur le logement et le budget de 2024.

Infrastructure scolaire

Les Premières Nations possèdent et exploitent des installations d'éducation dans les réserves et sont responsables de la gestion des projets de rénovation ou de construction de nouvelles installations. SAC accorde des fonds aux Premières Nations pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation, la réparation et l'agrandissement des installations existantes, et pour l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure scolaire existante. Le programme des établissements d'enseignement de SAC accorde du financement pour la construction et l'entretien d'établissements d'enseignement primaire et secondaire et de services connexes gérés par le gouvernement fédéral ou une bande. L'infrastructure scolaire peut comprendre des installations telles que des salles de classe, des gymnases, des laboratoires de science, des aires d'apprentissage extérieures, ainsi que des ateliers d'entretien et des locaux pour l'économie domestique. L'infrastructure scolaire comprend également des logements dédiés aux enseignants dans les réserves. Ces investissements dans l'infrastructure aident les Premières Nations à optimiser le cycle de vie de leurs actifs, à atténuer les risques pour la santé et la sécurité, à s'assurer que les actifs respectent les codes et les normes applicables et qu'ils sont gérés de manière rentable et efficace.

Depuis 2016, et à compter du 31 mars 2024, SAC a investi 2,18 milliards de dollars de fonds ciblés supplémentaires (excluant les dépenses de fonctionnement) pour soutenir 317 projets d'infrastructure scolaire, dont 185 sont terminés. Ces projets aboutiront à la construction ou à la rénovation de 230 écoles bénéficiant à environ 38 000 élèves, et 153 sont terminés :

- Construction de 73 nouvelles écoles (bénéficiant à environ 18 000 élèves), dont 47 sont terminées;
- Rénovation ou modernisation de 157 écoles existantes (bénéficiant à environ 20 000 élèves), dont 106 sont terminées.

En plus d'un financement ciblé, le programme fournit, par l'entremise d'une source permanente de fonds, une moyenne de 90 millions de dollars par année aux collectivités de Première Nation.

À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada de combler l'écart d'infrastructure dans les communautés autochtones, SAC a soutenu l'Assemblée des Premières Nations à entreprendre une étude approfondie de tous les besoins en infrastructure des communautés de Premières Nations dans les réserves. Le rapport, qui a été publié le 9 avril 2024, a indiqué qu'il fallait 349,2 milliards de dollars pour combler l'écart d'infrastructure dans les Premières Nations d'ici 2030.

Le budget de 2024 a annoncé 545,1 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, pour l'infrastructure afin de construire et de rénover des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires pour les élèves de l'école primaire et secondaire, y compris l'école maternelle, des Premières Nations. Les investissements dans les installations scolaires favorisent la création d'environnements d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, favorisant de meilleurs résultats scolaires pour les élèves. Ces investissements comprennent de nouvelles constructions, ainsi que des ajouts, des rénovations et des réparations majeures aux écoles existantes dans les communautés des Premières Nations.

SAC continuera de moderniser, de rationaliser et d'améliorer leurs programmes d'infrastructure et cherche des moyens de mieux répondre aux besoins en infrastructure des Premières Nations en augmentant le contrôle par les Premières Nations de la prise de décisions relatives à l'infrastructure.

En 2021, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada a reçu 1,3 milliard de dollars sur quatre ans par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones afin d'appuyer les Premières Nations signataires de traités modernes et autonomes, les organisations inuites établies en vertu d'un traité, les partenaires métis et les partenaires autochtones du Nord pour le développement d'infrastructure communautaire autodéterminées.

Logement, Infrastructure et Collectivités Canada appuie l'engagement du gouvernement du Canada de combler l'écart d'infrastructure dans les communautés autochtones, en complément du financement de base fourni par SAC, Affaires autochtones et du Nord Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Bien que Logement, Infrastructure et Collectivités Canada ne finance normalement pas l'infrastructure scolaire, à l'appui des appels à l'action du Commission de vérité et réconciliation, une exception a été faite pour les établissements d'enseignement autochtones dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et

inclusifs du Ministère et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Depuis 2016, Logement, Infrastructure et Collectivités Canada a investi plus de 128 millions de dollars dans 42 projets pour appuyer l'infrastructure scolaire autochtone, dont 17 millions de dollars dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs pour le Centre culturel, éducatif et communautaire Pikangikum de la Première Nation Pikangikum; 10,8 millions de dollars dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada pour Kêts'ádan' Kuç` (école de Burwash Landing) de la Première Nation Kluane; et plus de 25 millions de dollars pour 20 projets qui appuient des travaux de rénovation, des réparations, des améliorations et des infrastructures de soutien pendant la pandémie pour les écoles dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Les Inuits et les Métis étaient admissibles au volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Le volet a permis de réaliser des rénovations, des réparations et des améliorations pour les bâtiments municipaux, territoriaux, provinciaux et autochtones, les infrastructures de soins de santé et les écoles ainsi que des projets d'amélioration à la ventilation (y compris les installations scolaires).

Connectivité

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'accès à un internet à haute vitesse fiable et abordable est essentiel pour s'assurer que les peuples autochtones vivant dans les communautés rurales et éloignées ont la possibilité de suivre des cours à distance et d'apprendre en ligne. En juin 2019, le gouvernement a lancé La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité, dans le cadre de laquelle le gouvernement s'engage à offrir à tous les ménages des connexions dont la vitesse de téléchargement est d'au moins 50 mégabits par seconde (Mb/s) et celle de téléversement est minimalement de 10 Mb/s d'ici 2030, y compris les ménages des communautés autochtones. Pour appuyer sa stratégie, le gouvernement a mis en place une série de programmes de connectivité, dont le Fonds pour la large bande universelle de 3,225 milliards de dollars, pour aider à financer l'élargissement des services à large bande dans les régions mal desservies. En collaboration avec les communautés autochtones, les projets du Fonds pour la large bande universelle ont été annoncés à l'été 2024, qui reliera plus de 40 000 ménages autochtones, dont près de 15 000 ont déjà été connectés.

Depuis 2019, l'organisme de réglementation du Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, investit jusqu'à 675 millions de dollars pour l'élargissement des services à large bande provenant d'un prélèvement de l'industrie. À ce jour, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a lancé trois appels pour les demandes dans le cadre du fonds, dont un appel axé sur les communautés dépendantes des satellites et les trois territoires.

SAC s'efforcent également d'aider les communautés à combler le fossé numérique. Dans le cadre du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, SAC accorde des fonds pour soutenir des projets de connectivité et tire parti du financement d'autres ministères, dans la mesure du possible. Depuis 2016 et jusqu'au 31 mars 2024, SAC investit 97,3 millions de dollars en fonds

ciblés pour soutenir 52 projets de connectivité, dont 33 sont terminés. Grâce à ces investissements, des initiatives provinciales et territoriales et des investissements du secteur privé, le gouvernement du Canada est en voie de dépasser sa cible de connectivité qui consiste à connecter 98 % des Canadiens d'ici 2026 et à connecter tous les Canadiens d'ici 2030.

Bien que l'accès à l'internet à haute vitesse soit au cœur de ces programmes, le gouvernement reconnaît également l'importance de l'abordabilité de l'accès à l'internet. Par exemple, les projets du Fonds pour la large bande universelle qui offraient des prix de détail inférieurs ont été évalués de façon plus favorable pendant la période de réception des demandes. De plus, les plans d'établissement des prix proposés doivent être comparables à l'éventail des prix dans une région donnée et doivent rester en vigueur pendant cinq ans. Le Fonds pour la large bande du CRTC a des critères de prix semblables. De plus, le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes d'inclusion numérique pour réduire les coûts des services Internet pour les familles et les personnes âgées à faible revenu, et pour apporter de l'équipement informatique et des compétences numériques aux Canadiens qui font face à des obstacles à la participation à l'économie numérique.

AUTODÉTERMINATION DES AUTOCHTONES ET ÉCHANGE DE DONNÉES ET DE RENSEIGNEMENTS (recommandations 21, 22, 23)

Le gouvernement du Canada convient avec le Comité pour dire que les systèmes d'éducation dirigés et administrés par des Autochtones, qui permettent l'accès à une éducation de qualité adaptée à la culture, obtiennent de meilleurs résultats pour les élèves autochtones. SAC continuent de soutenir l'autodétermination et le transfert aux partenaires autochtones des responsabilités relatives aux services d'éducation, en reconnaissant que les services d'éducation conçus par les peuples et les organisations Autochtones à l'intention des élèves autochtones contribuent efficacement à la réussite scolaire des élèves et à la réduction des écarts entre les niveaux de scolarité. Les lacunes dans les données auxquelles sont confrontés les Autochtones sont persistantes et bien documentées. En même temps, des données solides auxquelles toutes les parties peuvent se faire confiance deviennent encore plus importantes au fur et à mesure que le transfert de services progresse. Des données désagrégées et fondées sur des distinctions, qui témoignent des besoins multidimensionnels des peuples autochtones et de leurs forces uniques, sont nécessaires pour que les gouvernements affectent efficacement les ressources nécessaires pour combler les écarts socioéconomiques. La capacité à recueillir, à régir, à gérer et à utiliser efficacement les données est importante pour s'assurer que les gouvernements et les organisations autochtones peuvent concevoir et offrir des programmes, des politiques et des services efficaces pour leurs populations.

Autodétermination des Autochtones

La *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones (2019)* décrit la responsabilité du ministre des Services aux Autochtones de s'assurer que les services d'éducation soient fournis aux personnes admissibles et de faire avancer le transfert progressif des responsabilités ministérielles aux communautés, aux gouvernements et aux organisations autochtones. Depuis 1972, le gouvernement appuie le contrôle de l'éducation des Premières Nation par les

Premières Nations pour l'enseignement primaire et secondaire. SAC appuie également le principe de contrôle de l'éducation par les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse dans le cadre de leurs stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur des distinctions. L'engagement du gouvernement à l'égard de l'autodétermination des Autochtones et de leur contrôle de l'éducation est également démontré par les mesures indiquées dans le Plan d'action de LDNU. Ces travaux constituent un moyen de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies, y compris l'article 14 qui se rapporte à l'éducation.

Comme indiqué précédemment, l'approche élaborée conjointement en 2019 à l'égard du financement de l'enseignement primaire et secondaire a été transformée afin d'améliorer l'accès au financement de base par le biais de formules de financement régionales visant à garantir un financement stable, prévisible et durable. Dans le cadre de cette approche de financement, le gouvernement reconnaît que les Premières Nations sont les mieux placées pour prendre des décisions sur la façon d'affecter des fonds pour faire progresser leurs priorités afin de répondre aux besoins des écoles et des élèves de leurs communautés. Par conséquent, les Premières Nations ont la latitude nécessaire pour déterminer la façon dont le financement est dépensé, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies d'embauche pour le personnel et la direction des écoles.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'exercice du droit à l'autodétermination dans le domaine d'éducation existe sur un spectre et le gouvernement fournit une série d'outils qui peuvent aider les communautés autochtones là où elles choisissent d'exister sur ce spectre. Ces outils ne s'excluent pas mutuellement et sont conçus pour se soutenir l'un l'autre, que ce soit par des solutions autonomes ou par des tremplins ou des précurseurs mutuels. Les Premières Nations ont énoncé plusieurs conditions pour un transfert réussi, notamment : le transfert de services doit se faire dans le cadre d'ententes administratives flexibles et faciles à établir, qui complètent ou offrent des solutions de rechange cohérentes à d'autres outils d'autodétermination; les ententes prévoient un financement suffisant et flexible pour la prestation de services et la capacité à les concevoir et à les fournir; et, les discussions sur le transfert doivent déterminer adéquatement les ressources humaines, financières et d'actifs nécessaires pour soutenir la réussite des partenaires.

L'approche élaborée conjointement soutient également l'élaboration de les ententes régionale en matière d'éducation qui sont adaptées au contexte local ou régional et qui esquissent les propres plans des Premières Nations en concernant la conception, la mise en œuvre, et la gestion de leurs systèmes d'éducation. Les ententes régionales en matière d'éducation peuvent servir à officialiser une carte de services (p. ex., le système d'éducation) existante ou nouvelle entre des communautés des Premières Nations, les entités administratives d'éducation, SAC et, parfois, les ministères provinciaux de l'Éducation. Les ententes reflètent également la façon dont les parties travailleront ensemble pour appuyer les priorités éducatives propres aux Premières Nations et sont adaptables en fonction de l'intérêt de la communauté. SAC travaille avec toutes les Premières Nations qui souhaitent conclure une entente régionale en matière d'éducation comme un moyen de faire avancer l'autodétermination, d'améliorer les résultats scolaires et de renforcer les capacités éducatives, tant au niveau communautaire

qu'institutionnel.

L'engagement du gouvernement du Canada d'appuyer la réalisation du contrôle par les Premières Nations de leur éducation comprend le soutien aux Premières Nations dans le rétablissement de la pleine compétence et la prise en charge de la prestation des programmes d'éducation et des services connexes au moyen d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et les traités modernes. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements sont un autre moyen pour le Canada de s'associer avec des Premières Nations pour faire progresser la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et reconnaître leur autonomie quant aux programmes et aux services d'éducation offerts dans leurs communautés. La mise en œuvre efficace et complète de ces ententes fait partie intégrante de l'élan vers la réconciliation, l'autodétermination, et vers l'élimination des écarts socioéconomiques entre les communautés autochtones et les autres au Canada. Le Canada met actuellement en œuvre 27 traités modernes, dans laquelle 22 des 27 ententes comprennent des composantes liées à l'autonomie gouvernementale. De plus, il existe trois ententes sur l'autonomie gouvernementale autonomes et dix ententes d'autonomies gouvernementales sectorielles, neuf desquelles sont des ententes sur l'autonomie gouvernementale, une entente de gouvernance et neuf ententes sectorielles sur l'éducation en partenariat avec les gouvernements autochtones, ainsi que certains gouvernements provinciaux et territoriaux. Les neuf ententes sectorielles sur l'éducation comprennent : les tribus Cowichan, la Nation Lil'wat, ʔaq'am, la Première Nation de Seabird Island, la Première Nation des Ditidaht, la Première Nation des Tsq'escen, la Nation Squamish, l'entente sur l'éducation des Mi'kmaq et l'entente sur l'éducation de la Nation des Anishinabes.

Il y a plus de 170 tables de discussion actives dans tout le pays où le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires autochtones à conclure des traités modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs qui font progresser la mise en œuvre des droits et de l'autodétermination des Autochtones dans de nombreux domaines, y compris l'éducation. À mesure que les négociations se poursuivent et que de nouvelles idées sont élaborées dans le cadre de processus de collaboration et d'élaboration conjointe, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il faut une transformation marquée de la culture et des approches de mise en œuvre des institutions fédérales pour établir de nouvelles relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement.

Le gouvernement a adopté à une approche collaborative dans laquelle une nouvelle politique financière est élaborée conjointement avec les gouvernements autochtones. La Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale a été élaborée conjointement avec 25 gouvernements autochtones autonomes et est entrée en vigueur en 2019. La politique financière a pour but de fournir aux gouvernements autochtones des ressources financières pour s'acquitter de leurs responsabilités et fournir des services publics. Elle appuie également des mesures visant à combler les écarts de bien-être social entre les populations autochtones et non autochtones.

À l'appui du principe du contrôle de l'éducation postsecondaire par les Premières Nations, les

Inuits et la Nation métisse, SAC a lancé des stratégies d'éducation postsecondaire autochtones fondées sur les distinctions en 2019-2020. Dans le cadre de la Stratégie d'éducation postsecondaire des Premières Nations, SAC appuie la promotion des modèles régionaux d'enseignement postsecondaire des Premières Nations à venir. Ces modèles visent à appuyer le contrôle des Premières Nations de leur éducation, leur permettant d'adapter les programmes à leurs objectifs et priorités locaux ou régionaux et aux besoins particuliers de la région en matière d'éducation postsecondaires (p. ex., déterminer les moyens d'accroître l'inscription aux programmes offerts près des communautés). Parallèlement à ces activités de mobilisation menées par les Premières Nations, celles-ci ont élaboré, par l'entremise de l'Assemblée des Premières Nations, la proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire de 2021, visant à soutenir les Premières Nations dans la mise en œuvre de leur propre vision de l'enseignement postsecondaire dans leur communauté, leur territoire et/ou leur région.

Échange de données et de renseignements à l'appui de l'autodétermination

Le gouvernement reconnaît et convient qu'il est important d'échanger des renseignements, des leçons apprises et des pratiques prometteuses se rapportant à l'autodétermination des Autochtones dans le domaine de l'éducation. Le Canada accepte et appuie également une approche de partenariat pour l'élaboration, la collecte et l'échange de données qui respectent l'élaboration conjointe afin de s'assurer que les renseignements recueillis sont pertinents et répondent aux besoins et aux priorités des peuples autochtones. SAC continue en outre de s'efforcer de réduire le fardeau de production de rapports pour les partenaires autochtones.

Appuyée par le budget de 2021, l'initiative Approches transformatrices des données autochtones a été lancée en 2022 en tant qu'engagement pluriannuel du gouvernement d'aider les Premières Nations, les Inuits et les Métis à développer la capacité dont ils auront besoin pour recueillir, gérer et utiliser leurs propres données au profit de leurs populations. Dans le cadre de cette initiative, des travaux sont en cours à SAC pour améliorer l'échange de données avec les partenaires autochtones, ce qui constitue une première étape vers la préparation des actifs de données du Ministère en vue du transfert éventuel de services aux fins de contrôle par les Autochtones. Un jalon clé de l'initiative lancée avec succès en 2024 a été le Guide sur le partage externe des données de SAC qui facilite une approche ministérielle normalisée à l'égard de l'échange de données avec les partenaires autochtones et qui démontre le soutien continu du Canada à l'échange de renseignements à l'appui de l'autodétermination des Autochtones. Le travail effectué dans le cadre de cette initiative fait directement progresser l'engagement du Canada relativement à la priorité partagée 30 prévue dans le Plan d'action de LDNU visant à appuyer la souveraineté des données autochtones en simplifiant l'échange des données avec les partenaires autochtones et leur accès en temps opportun ainsi qu'aux fonds de renseignements fédéraux, tout en respectant la vie privée des particuliers et les lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

En vertu de la *Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation*, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada doit faire rapport au futur Conseil national

de réconciliation sur le financement de l'éducation des enfants autochtones dans les réserves et hors de celles-ci, et le niveau de scolarité et de revenu des Autochtones et non-Autochtones. L'échange de ces données complète d'autres initiatives du gouvernement du Canada en ce qui concerne la capacité de données des Autochtones.

SAC continuent de travailler avec les Premières Nations dans les réserves à tirer parti des données pour appuyer les discussions sur les besoins en éducation des Premières Nations et les défis de financement subséquents. Les programmes d'éducation régionaux reçoivent des commentaires des collectivités au sujet des instruments de collecte de données existants et des rapports sur l'éducation, et ces commentaires servent à affiner les outils de production de rapports et à réduire le fardeau d'établissement de rapports dans la mesure du possible. Les Premières Nations ont accès à leurs propres données par l'intermédiaire de la Solution pour rapports et analyses en éducation et peuvent extraire et générer des rapports standard. La Solution pour rapports et analyses en éducation dépersonnalise les données du Système d'information sur l'éducation afin d'assurer la protection de la vie privée et de permettre l'analyse et la production de rapports statistiques aux niveaux national, régional et du bénéficiaire. Les Premières Nations ont déployé des efforts pour définir le type de rapports qui serait le plus utile pour la prise de décisions.

En outre, les Premières Nations signataires d'ententes régionales sur l'éducation travaillent avec SAC à l'élaboration conjointe de leurs cadres de mesure du rendement qui complètent le cadre de mesure du rendement de SAC afin de mesurer et de suivre les progrès réalisés quant aux changements fondamentaux qu'ils ont envisagés et de mieux s'harmoniser avec le mandat de transfert de services. Dans cette optique, le signataire d'une entente doit diffuser ces renseignements à sa communauté (p. ex., rapports annuels affichés sur son site Web). Étant donné que les ententes régionales sur l'éducation offrent une plus grande latitude quant à la façon dont les Premières Nations structurent et exploitent leurs systèmes d'enseignement primaire et secondaire, nous nous attendons à ce qu'elles entraînent une variabilité dans la mesure des résultats propres à leur communauté.

SAC publient régulièrement des renseignements sur les écarts entre les niveaux de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones au Canada. Le Rapport au Parlement de 2023 du Ministère contient des renseignements sur la proportion de la population détenant un diplôme universitaire et sur les écarts de niveau de scolarité entre les 25 à 64 ans ayant au moins reçu un diplôme d'études secondaires. De plus, SAC élabore une stratégie sur les données et la production de rapports avec les provinces et les territoires, et les partenaires autochtones afin de combler les lacunes dans les données et les connaissances.

CONCLUSION

Je tiens à remercier les membres du Comité d'avoir réalisé cette étude et j'exprime ma gratitude aux témoins et à ceux qui ont soumis des mémoires pour avoir fait part de leurs connaissances et de leurs expériences. La réponse ci-dessus n'est en aucun cas un résumé exhaustif du dialogue et du travail entrepris par le gouvernement en étroite collaboration avec les partenaires autochtones, afin d'appuyer l'accès à une éducation de haute qualité et adapté

à la culture des étudiants autochtones partout au Canada. C'est en collaborant étroitement avec nos partenaires, y compris les dirigeants, les éducateurs et les communautés autochtones, que nous avons accompli des progrès en vue d'améliorer les résultats scolaires et de répondre aux objectifs et aux priorités en matière d'éducation des communautés. Le gouvernement continuera de collaborer avec les partenaires autochtones, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, afin de favoriser le contrôle par les Autochtones de l'éducation autochtone et d'assurer les meilleurs résultats possibles pour les étudiants des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Hadju', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Patty Hadju, C.P.C., députée